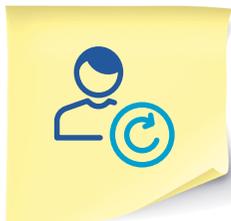


Pour en savoir plus
**Rendez-vous
sur caf.fr**
et sur la chaîne Youtube
des Allocations familiales



Que dois-je faire ? Rendez-vous sur caf.fr

> Si je suis allocataire



> Je déclare ma grossesse puis la naissance de mon enfant

Espace « Mon Compte »

- > Déclarer un changement
- > Situation familiale

Ou sur l'appli mobile Caf - Mon Compte

> Je m'informe sur les aides

Rubrique Vie personnelle « Aides et démarches »

- > « Droits et prestations » > « Vie personnelle »
- > « La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) »

> Si je ne suis pas allocataire



> Je m'informe sur les aides

Rubrique Vie personnelle « Aides et démarches »

- > « Droits et prestations » > « Vie personnelle »
- > « La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) »

> J'estime mes droits grâce au simulateur

> Je fais ma demande d'aide en créant au préalable mon espace Mon Compte

> Dans les deux cas



> Je prends un rendez-vous personnalisé

Rubrique « Ma Caf »

- (en entrant votre code postal)
- > Contacter ma Caf

Comment la Caf peut m'accompagner ?



Pour choisir le mode d'accueil adapté à mes besoins et ceux de mon enfant : accueil collectif (crèche, jardin d'enfant...) ou accueil individuel (assistante maternelle, garde à domicile...)



Pour retrouver toutes les informations et des conseils utiles à ma vie de parent, un simulateur d'aides et toutes les solutions d'accueil du jeune enfant proches de chez moi.



Pour m'informer et m'accompagner dans le choix du mode d'accueil pour mon enfant.



Selon mes ressources, je peux bénéficier d'une ou plusieurs aides financières comprises dans la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).



Pour me faire accompagner par un conseiller de la Caf, m'aider dans mes démarches et m'orienter vers les services près de chez moi.



Pour m'aider à m'organiser et à trouver un nouvel équilibre de vie en m'apportant soutien et conseils à domicile.



Pour consulter un professionnel de santé pendant ma grossesse et pour mon enfant de moins de 6 ans.



Pour partager des moments de complicité avec mon enfant de moins de six ans, échanger avec des professionnels et rencontrer d'autres parents.



Pour m'informer sur mes démarches. Je rencontre des professionnels et des parents pour partager mes interrogations et mon expérience.